

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Edition Franche-Comté

Prairies n° 2 du 10/05/2021



IMPORTANT : MESSAGES DE LA DRAAF-SRAL À LA FIN DU BSV

Ratron GW et dérogation 120 jours

**Rappel concernant le retrait de l'autorisation de mise sur le marché du Super Caïd
Appâts Bleus (Bromadiolone)**

Rappel sur la fumigation des taupes

Comme à chaque campagne d'observation, nous avons sollicité les observateurs du réseau par l'envoi de SMS. Nous vous remercions pour vos SMS retour.
Au vu du bilan positif, nous vous solliciterons à nouveau par le biais de ce média.

NB : votre réponse par SMS est gratuite, aucun surcout ne vous est appliqué.

CAMPAGNOLS TERRESTRES, *Arvicola amphibius* (syn. *A. terrestris*)

Carte de degré d'infestation communale par le campagnol terrestre – Avril 2021 – Doubs et Jura

Cette carte a été réalisée grâce aux observations des techniciens FREDON et du réseau d'observateurs, elle représente le degré d'infestation en campagnols terrestres de chaque commune observée. 124 communes ont été prospectées en Avril 2021.

Une analyse de risque de l'infestation en campagnols terrestres à l'échelle communale est disponible ci-dessous. Elle prend en compte les notes attribuées par les techniciens FREDON et les observateurs du réseau.

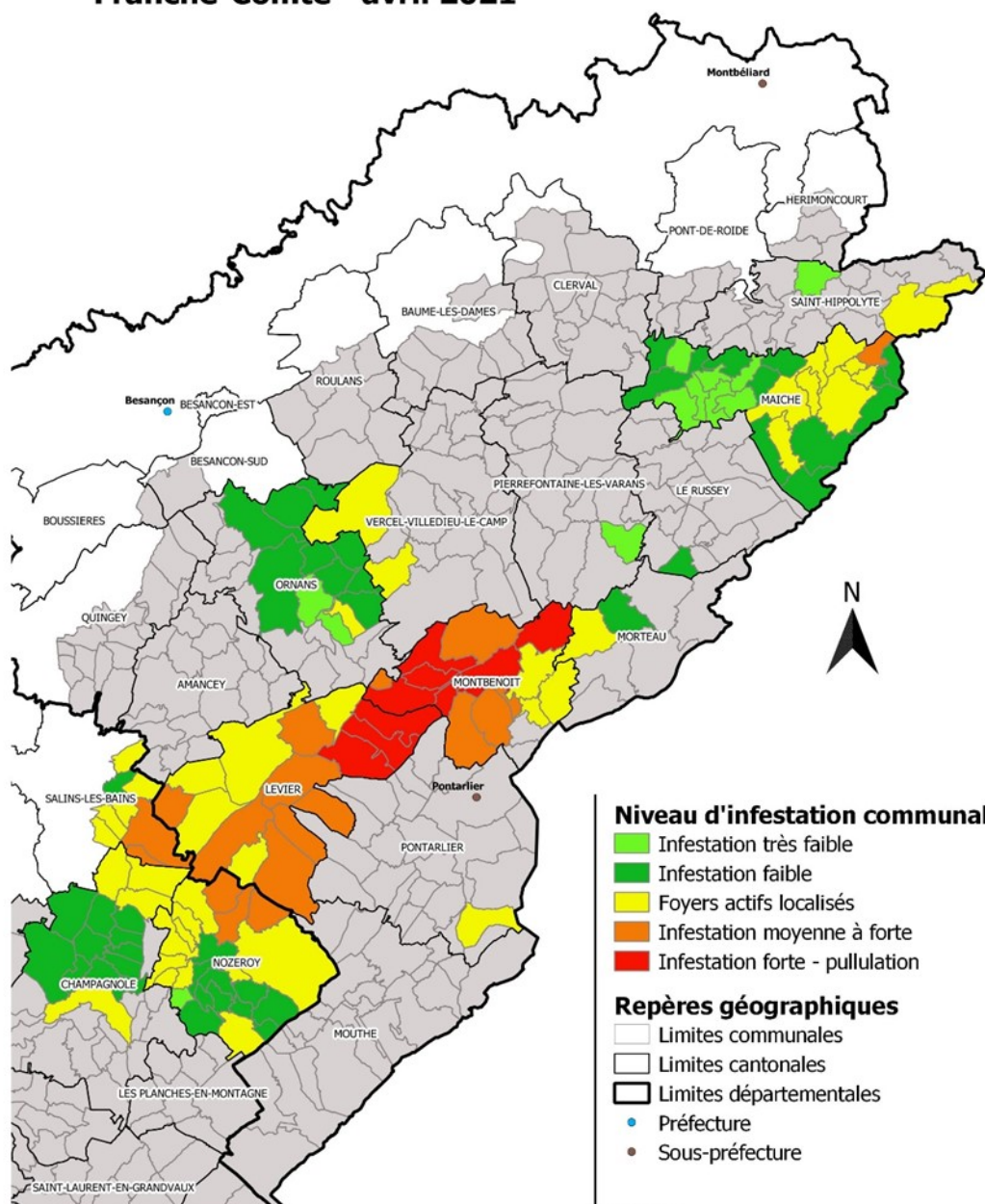


BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

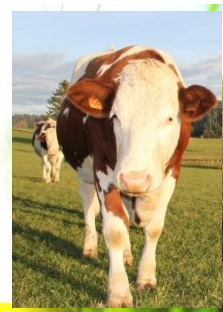
Prairies n° 2 du 10/05/2021

Evaluation des densités communales de campagnols terrestres en Franche-Comté - avril 2021



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

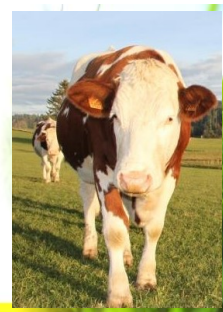
Analyse de risque de pullulation de campagnols terrestres par commune observée

Département	SECTEUR (basé sur le découpage des anciens cantons)	COMMUNE	Degré d'infestation communale *	Risque faible	Risque élevé
DOUBS	LEVIER	BIANS-LES-USIERS	5		
		GOUX-LES-USIERS	5		
		SOMBACOUR	5		
		ARC-SOUS-MONTENOT	4		
		BOUJAILLES	4		
		BULLE	4		
		CHAPELLE-D'HUIN	4		
		DOMPIERRE-LES-TILLEULS	4		
		FRASNE	4		
		SERTFONTAINES	4		
		COURVIERES	3		
		EVILLERS	3		
		LEVIER	3		
		VILLENEUVE-D'AMONT	3		
		VILLERS-SOUS-CHALAMONT	3		
	MAICHE	FESSEVILLERS	4		
		BELFAYS	3		
		CERNAY-L'EGLISE	3		
		DAMPRIEUX	3		
		FERRIERES-LE-LAC	3		
		LES ECORCES	3		
		MAICHE	3		
		THIEBOUHANS	3		
		TREVILLERS	3		
		BELLEHERBE	2		
		CHARMAUVILLERS	2		
		CHARQUEMONT	2		
		FOURNET-BLANCHEROCHE	2		
		FRAMBOUHANS	2		
		GOUMOIS	2		
		LES BRESEUX	2		
		MANCENANS-LIZERNE	2		
		PROVENCHERE	2		
		URTIERE	2		
		VAUCLUSOTTE	2		
		BATTENANS-VARIN	1		
		CHARMOILLE	1		
		COUR-SAINT-AURICE	1		
		LA GRANGE	1		
		MONT-DE-VOUGNEY	1		
		ORGEANS-BLANCHEFONTAINE	1		
		VAUCLUSE	1		
	MONTBENOIT	AUBONNE	5		
		BUGNY	5		
		GILLEY	5		
		LA CHAUX	5		
		OUHANS	5		
		SAINT-GORGON-MAIN	5		
		ARCON	4		
		ARC-SOUS-CICON	4		
		MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT	4		
		MONTLOVIN	4		
		RENEDALE	4		
		LA LONGEVILLE	3		
		MONTBENOIT	3		
		VILLE-DU-PONT	3		
	MORTEAU	LES COMBES	3		
		MORTEAU	2		
	ORNANS	ECHEVANNES	3		
		DURNES	2		
		GUYANS-DURNES	2		
		LAVANS-VUILLAFANS	2		
		L'HOPITAL-DU-GROSBOIS	2		
		ORNANS	2		
		SAULES	2		
		TARCENAY-FOUCHERANS	2		
		TREPOT	2		
		VOIRES	2		
		MONTGESOYE	1		
		VUILLAFANS	1		
		PIERREFONTAINE-LES-VARANS	1		
		FUANS	1		
	MOUTHE	LES HOPITAUX-VIEUX	3		
	LE RUSSEY	NOEL-CERNEUX	2		
	SAINT-HIPPOLYTE	BURNEVILLERS	3		
		INDEVILLERS	3		
	VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP	CHAMESOL	1		
		ETALANS	3		
		VERNIERFONTAINE	3		

* moyenne communale

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

Département	SECTEUR (basé sur le découpage des anciens cantons)	COMMUNE	Degré d'infestation communale *	Risque faible	Risque élevé
JURA	CHAMPAGNOLE	ANDELOT-EN-MONTAGNE	3		
		CHAMPAGNOLE	3		
		CHAPOIS	3		
		SUPT	3		
		ARDON	2		
		EQUEVILLON	2		
		LE LARDERET	2		
		LE LATET	2		
		LE PASQUIER	2		
		MONTROND	2		
		MOUTOUX	2		
		SAINT-GERMAIN-EN-MONTAGNE	2		
		VALEMPOLIÈRES	2		
		VANNOZ	2		
		VERS-EN-MONTAGNE	2		
	NOZEROT	BIEF-DU-FOURG	4		
		CENSEAU	4		
		CUVIER	4		
		ARSURE-ARSURETTE	3		
		CHARENCEY	3		
		DOYE	3		
		ESSERVAL-TARTRE	3		
		LONGCOCHON	3		
		MIGNOVILLARD	3		
		MOURNANS-CHARBONNY	3		
		ONGLIÈRES	3		
		PLENISE	3		
		PLENISETTE	3		
		BILLECUL	2		
		CERNIEBAUD	2		
		FRAROZ	2		
		GILLOIS	2		
		LA FAVIERE	2		
		LA LATETTE	2		
		MIEGES	2		
		NOZEROT	2		
		RIX	2		
		CONTE	1		
	SALINS-LES-BAINS	LEMUY	4		
		MONTMARLON	4		
		ABERGEMENT-LES-THEY	3		
		ARESCHE	3		
		DOURNON	3		
		GERAISE	3		
		THESY	3		
		CERNANS	2		

Au printemps, après le déclin hivernal, les degrés d'infestation en campagnols terrestres sont toujours moins importants qu'à l'automne précédent : on mesure donc le potentiel d'individus reproducteurs. La période de reproduction débute autour des mois de mars – avril. Rappelons qu'un couple au printemps peut engendrer 100 à 120 individus à l'automne suivant.... Et la pleine expression des populations et donc des indices de présence a donc lieu à l'automne.

De plus, la sécheresse estivale minimise la sortie des tumulis, qui sont favorisés à l'automne lorsque le sol est plus humide. Attention donc au diagnostic que vous pouvez faire sur vos parcelles en début d'année. Le risque est de minimiser l'infestation effective et de ne pas lutter, alors que cela serait nécessaire pour atténuer le pic de pullulation à venir.

Les observations de ce début d'année confirment la tendance attendue pour l'année 2021. Un descriptif par secteur est proposé ci-dessous.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



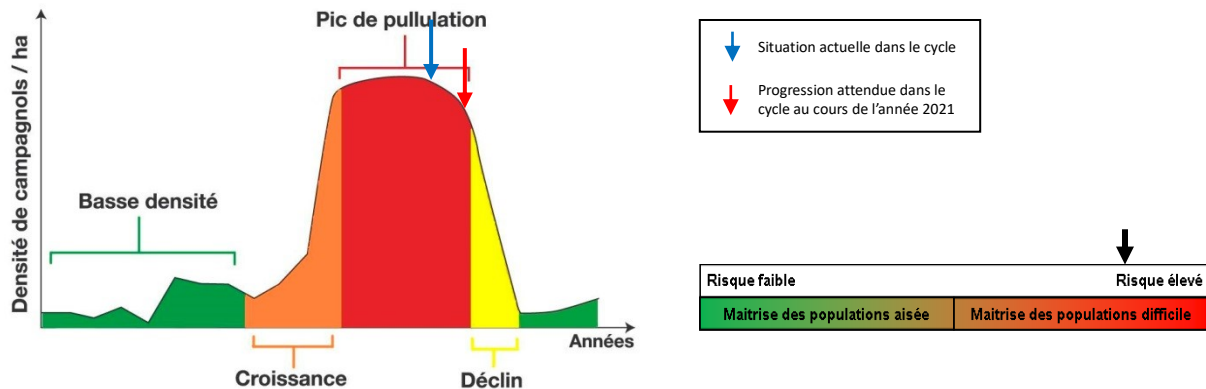
Prairies n° 2 du 10/05/2021

Secteur Maîche :

Depuis l'automne 2019, ce secteur connaît des populations importantes de campagnols terrestres sur la plupart de ses communes (excepté à l'ouest du secteur).

Avec de nombreux indices de présence encore observés ce printemps, il se pourrait que certaines communes soient à nouveau en phase de pullulation cette année.

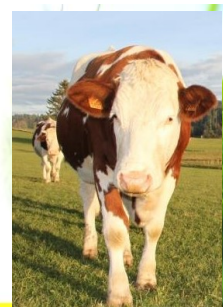
Il est alors important de ne pas baisser la garde, en particulier sur les parcelles où la lutte est continue depuis le début du cycle (méthodes de lutte directes couplées à des méthodes de lutte alternatives) afin de préserver les prairies et l'autonomie fourragère des exploitations.



Les photos ci-dessous montrent de nombreuses zones où l'activité des campagnols est encore présente, avec une situation qui peut être très hétérogène d'un bout à l'autre d'une même commune.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021



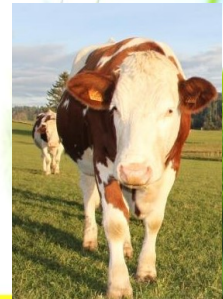
Encore quelques parcelles avec de nombreux tumuli, signe d'une activité toujours présente
Charquemont – Avril 2021 – FREDON BFC



Présence de tumuli frais après le passage des rabots, signe d'une activité récente
Belfays – Avril 2021 – FREDON BFC

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

Secteurs Levier, Montbenoît, Salins-les-Bains et Nozeroy Nord :

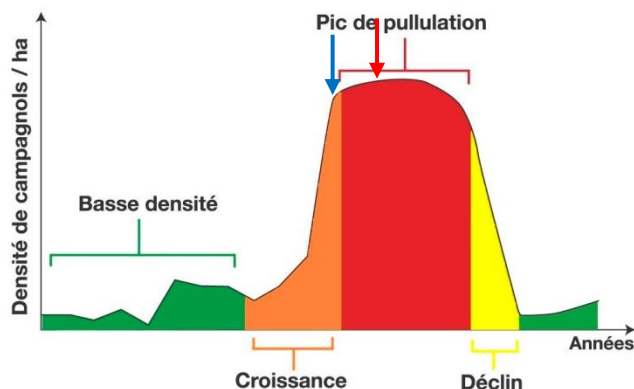
Certaines communes de ce secteur connaissent des populations importantes de campagnols terrestres, avec de nombreux indices de présence observés ce printemps.

Il est donc important de ne pas baisser la garde, en particulier sur les parcelles où la lutte est continue depuis le début du cycle (méthode de lutte directe couplée à une méthode de lutte alternative) afin de préserver les prairies et l'autonomie fourragère des exploitations.

Pour les personnes n'ayant pas commencé à lutter les années précédentes, la maîtrise des populations sera difficile voire impossible.

Pour d'autres communes, des foyers actifs localisés ont été constatés, signe d'une potentielle croissance des populations.

Il s'agit sur ces communes d'initier une lutte raisonnée dès que possible afin de ne pas se laisser dépasser et arriver à maintenir des populations de campagnols à faible densité pour atténuer le pic de pullulation à venir.

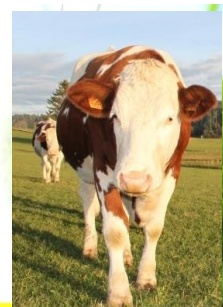


↓ Situation actuelle dans le cycle
↓ Progression attendue dans le cycle au cours de l'année 2021

↓	
Risque faible	Risque élevé
Maitrise des populations aisée	Maitrise des populations difficile

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

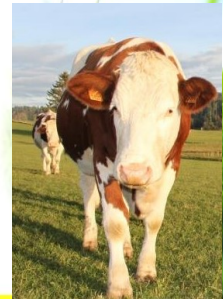


Evillers – Avril 2021 – FREDON BFC



Présence de tumuli frais après les dégâts de l'automne 2020
Bians-les-Usiers – Avril 2021 – FREDON BFC

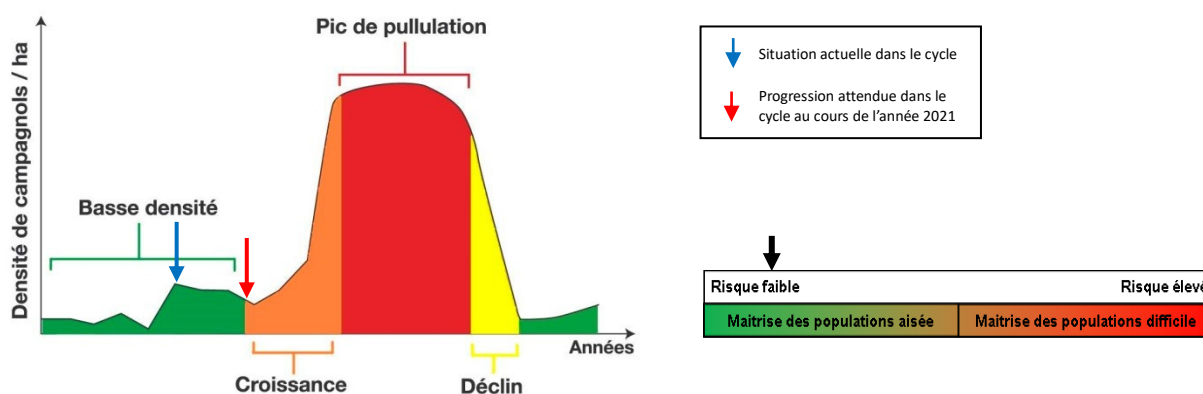
BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

Secteurs Ornans / Vercel-Villedieu-le-Camp, Champagnole Nord et Nozeroy Sud :

Sur ces secteurs, les taux d'infestation par le campagnol terrestre sont faibles.
Cette phase de basse densité est le moment idéal pour initier une lutte raisonnée sur les premiers foyers identifiés dans vos parcelles.



NB : Ces prévisions sont à l'échelle du secteur, bien évidemment l'infestation par le campagnol est toujours hétérogène. Il est donc impératif de parcourir vos parcelles afin de se rendre compte de la situation effective.

TAUPE EUROPEENNE, *Talpa europea*

Carte de degré d'infestation communale par la taupe européenne – Avril 2021 – Doubs et Jura

Cette carte a été réalisée grâce aux observations des techniciens FREDON et du réseau d'observateurs, elle représente le degré d'infestation en taupes de chaque commune observée. 125 communes ont été prospectées en Avril 2021.

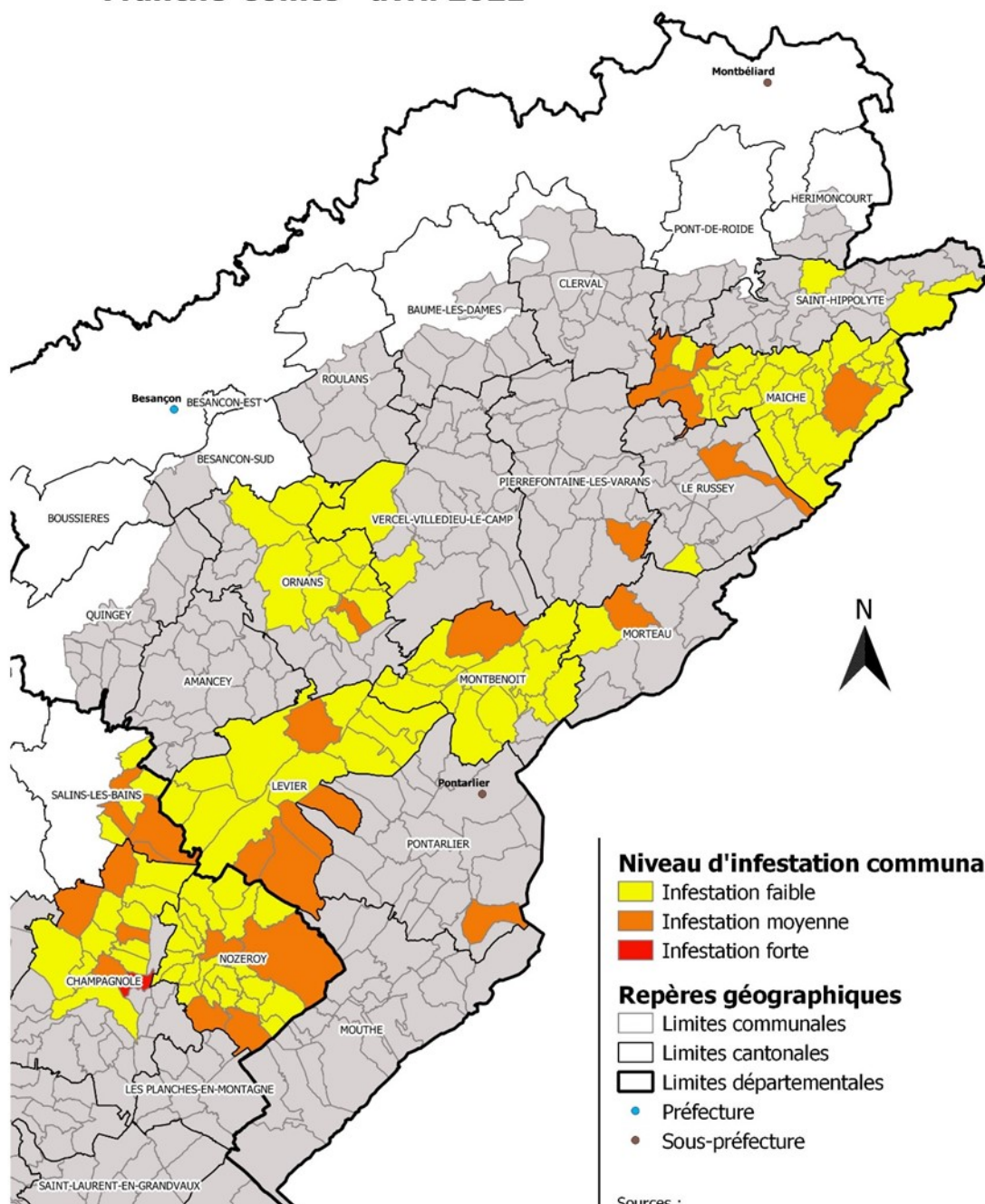
Une analyse de risque de l'infestation en taupe à l'échelle communale est disponible ci-dessous. Elle prend en compte les notes attribuées par les techniciens FREDON et les observateurs du réseau.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Prairies n° 2 du 10/05/2021

Evaluation des densités communales de taupes européennes en Franche-Comté - avril 2021





BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Prairies n° 2 du 10/05/2021

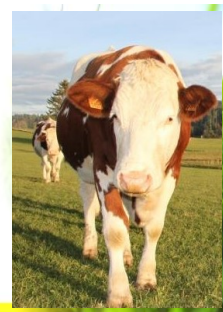
Les observations printanières 2021 montrent de faibles taux d'infestation en taupes, notamment sur les secteurs où le campagnol terrestre est fortement présent.

Il apparaît cohérent que la taupe soit plus discrète sur ces secteurs puisque le campagnol terrestre et la taupe ont des cycles inversés : la taupe est présente que lorsque le campagnol est absent ou en faible nombre, puis elle disparaît peu à peu en bordure de parcelles lorsque les populations de campagnols sont en phase de croissance et de pullulation. Elle est donc un véritable précurseur du campagnol puisque ce dernier profite des galeries creusées par elle pour investir plus rapidement les prairies.

La présence importante d'indices de taupes après un épisode de pullulations de campagnols terrestres est également un indicateur du déclin de ces rongeurs : il est donc indispensable d'être attentif et consciencieux dans l'observation de ses parcelles, en particulier sur le secteur de Maiche.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

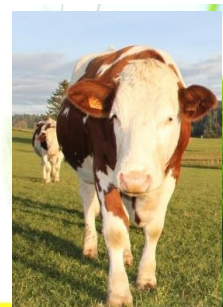
Analyse de risque d'infestation de taupe européenne

Département	SECTEUR (basé sur le découpage des anciens cantons)	COMMUNE	Degré d'infestation communale *	Risque faible	Risque déjà
DOUBS	LEVIER	BULLE	2	↑	↑
		COURMERES	2		
		DOMPIERRE-LES-TILLEULS	2		
		FRASNE	2		
		SEPTFONTAINES	2		
		ARC-SOUS-MONTENOT	1		
		BIANS-LES-USIERS	1		
		BOUJAILLES	1		
		CHAPELLE-D'HUIN	1		
		EVILLERS	1		
		GOUX-LES-USIERS	1		
		LEVIER	1		
		SOMBACOUR	1		
		VILLENEUVE-D'AMONT	1		
		VILLERS-SOUS-CHALAMONT	1		
	MAICHE	BELLEHERBE	2	↑	↑
		CHARMOILLE	2		
		DAMPRICHARD	2		
		PROVENCHERE	2		
		BATTENANS-VARIN	1		
		BELFAYS	1		
		CERNAY-L'EGLISE	1		
		CHARMAUVILLERS	1		
		CHARQUEMONT	1		
		COUR-SAINT-AURICE	1		
		FERRIERES-LE-LAC	1		
		FESSEVILLERS	1		
		FOURNET-BLANCHEROCHE	1		
		FRAMBOUHANS	1		
		GOUMOIS	1		
		LA GRANGE	1		
		LES BRESEUX	1		
		LES ECORCES	1		
		MAICHE	1		
		MANCENANS-LIZERNE	1		
		MONT-DE-VOUGNEY	1		
		ORGEANS-BLANCHEFONTAINE	1		
		THIEBOUHANS	1		
		TREVILLERS	1		
		URTIERE	1		
		VACLUSE	1		
		VACLUSOTTE	1		
	MONTBENOIT	ARC-SOUS-CICON	2	↑	↑
		ARCON	1		
		AUBONNE	1		
		BUGNY	1		
		GILLEY	1		
		LA CHAUX	1		
		LA LONGEVILLE	1		
		MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT	1		
		MONTBENOIT	1		
		MONTFLOVIN	1		
		OUHANS	1		
		RENEDALE	1		
	MORTEAU	SAINT-GORGON-MAIN	1	↑	↑
		VILLE-DU-PONT	1		
	ORNANS	MORTEAU	2	↑	↑
		LES COMBES	1		
		CHEVANNES	2		
		DURNES	1		
		GUYANS-DURNES	1		
		LAVANS-VUILLAFANS	1		
		L'HOPITAL-DU-GROSBOIS	1		
		MONTGE SOYE	1		
		ORNANS	1		
		SAULES	1		
		TARZENAY-FOUCHERANS	1		
		TREPOT	1		
	PIERREFONTAINE-LES-VARANS	VOIRES	1	↑	↑
		VUILLAFANS	1		
	MOUTHE	FUANS	2	↑	↑
		LES HOPITAUX-MEUX	2		
	LE RUSSEY	BOUNETAGE	2	↑	↑
		NOEL CERNEUX	1		
	SAINT-HIPPOLYTE	BURNEVILLERS	1	↑	↑
		CHAMESOL	1		
		INDEVILLERS	1		
	VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP	ETALANS	1	↑	↑
		VERNIERFONTAINE	1		

* moyenne communale

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



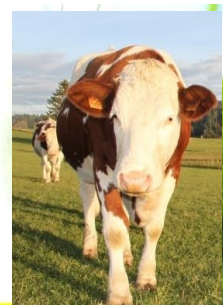
Prairies n° 2 du 10/05/2021

Département	SECTEUR (basé sur le découpage des anciens cantons)	COMMUNE	Degré d'infestation communale *	Risque faible	Risque élevé
JURA	CHAMPAGNOLE	EQUEVILLON	3		
		ANDELOT-EN-MONTAGNE	2		
		LE LATET	2		
		VALEMPOLIÈRES	2		
		VANNOZ	2		
		ARDON	1		
		CHAMPAGNOLE	1		
		CHAPOIS	1		
		LE LARDERET	1		
		LE PASQUIER	1		
		MONTROND	1		
		MOUTOUX	1		
		SAINT-GERMAIN-EN-MONTAGNE	1		
		SUPT	1		
		VERS-EN-MONTAGNE	1		
	NOZEROT	ARSURE-ARSURETTE	2		
		GILLOIS	2		
		MIEGES	2		
		MIGNOVILLARD	2		
		BIEF-DU-FOURG	1		
		BILLECUL	1		
		CENSEAU	1		
		CERNIEBAUD	1		
		CHARENCEY	1		
		CONTE	1		
		CUVER	1		
		DOYE	1		
		ESSERVAL-TARTRE	1		
		FRAROZ	1		
		LA FAVÈRE	1		
		LA LATETTE	1		
		LONGCOCHON	1		
		MOURNANS-CHARBONNY	1		
		NOZEROT	1		
		ONGLIÈRES	1		
		PLENISE	1		
		PLENISETTE	1		
		RIX	1		
	SALINS-LE S-BAINS	CERNANS	2		
		LE MUY	2		
		MONTMARLON	2		
		THESY	2		
		ABERGEMENT-LES-THESY	1		
		ARESCHE	1		
		DOURNON	1		
		GERAISE	1		

* moyenne communale

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

ZOOM SUR LA VRINE, SECTEUR EN PLEINE PULLULATION :



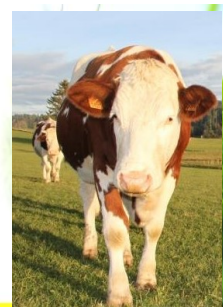
« On connaît une pullulation comme jamais on en avait connu depuis 1998 » selon Fabrice Berne
La Vrine – Février 2021 – Adrien Giraudoux

Le 9 Avril 2021 paraît un article dans la Terre de Chez Nous, écrit par Morgane Branger, qui rappelle que la problématique Campagnols est toujours d'actualité :

« La photographie est saisissante, un îlot vert au milieu d'une plaine jaune et brune. Il faut dire que sur le secteur de Bians-les-Usiers, la pullulation bat son plein et les campagnols n'ont pas demandé d'autorisation préfectorale pour se réunir en nombre sur les parcelles des exploitants agricoles. Cette différence d'apparence, ce contraste entre deux terres, on la doit aux pratiques menées par Fabrice Berne, président de la ZELAC, qui lutte depuis des années contre le campagnol et les dégâts qu'entraîne ce maudit mulot »

Une vidéo du secteur prise par drone est également disponible ici : https://zaaj.univ-fcomte.fr/IMG/mp4/video1_la_vrine_sous_titre.mp4

A white cow with small horns is lying in a field of yellow wildflowers. A green and yellow bar is overlaid on the left side of the image, and the letter 'S' is visible on the right side.

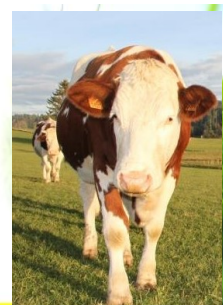


Prairies n° 2 du 10/05/2021



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

MESSAGE DE LA DRAAF-SRAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

RATRON GW ET DEROGATION 120 JOURS

Le Ratron GW (AMM n°2170698) est un produit à base de phosphore de zinc qui, lors de la consommation par le rongeur, va dégager de la phosphine et l'intoxiquer mortellement.

L'emploi de ce produit est, à l'heure actuelle, uniquement autorisé pour lutter contre le campagnol terrestre en prairie dans des conditions très précises comme par exemple **l'utilisation d'une canne distributrice manuelle pour enfouir les appâts dans le sol à une dose de 2 kg/ha/an sur une même parcelle.**

Cependant, **une dérogation 120 jours a été prise du 01/04/2021 au 31/05/2021 afin de permettre l'usage d'une charrue-taupe à soc-creux pour distribuer les appâts empoisonnés.**

Cette utilisation est soumise à certaines **conditions** :

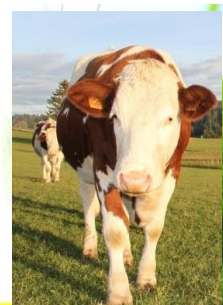
- un traitement possible uniquement lorsque le taux d'infestation en campagnols terrestres sur la parcelle est inférieur à 33 %
- une déclaration d'intention de traitement à envoyer au moins 7 jours avant le traitement à la DRAAF/SRAL BFC et à la FREDON BFC
- un rapport d'intervention à envoyer également à la DRAAF/SRAL BFC et à la FREDON BFC dans les 72 heures suivant l'application en indiquant les communes et les îlots traités (surface, quantité d'appâts utilisés, longueur cumulée des raies de trainement)
- le port systématique d'équipements de protection individuel
- un dosage qui ne devra pas dépasser 2 kg/ha/an sur la même parcelle avec un nombre maximum d'applications de 1
- les raies de dépose doivent être discontinues pour ne pas créer artificiellement un réseau favorable au déplacement du campagnol ; convenablement refermées pour rendre l'appât déposé inaccessible à la faune non cible
- la protection de la faune non cible impose que les appâts restés en surface doivent être récupérés et éliminés
- une ZNT de 5 m doit être respectée le long des cours d'eau
- l'enregistrement des applications sur le registre phytosanitaire d'exploitation est obligatoire et doit être précis, complet et réalisé le jour même du traitement
- l'application du Ratron GW à la charrue distributrice doit s'inscrire dans les principes de lutte intégrée.

De ce fait, la dose de 2 kg/ha/an sur une même parcelle peut-être rapidement atteinte lors d'un premier traitement, ce qui empêcherait d'autres interventions successives au cours de l'année 2021 avec le Ratron GW.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter la DRAAF/SRAL ou FREDON BFC.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

MESSAGE DE LA DRAAF-SRAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

RAPPEL CONCERNANT LE RETRAIT DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ DU SUPER CAÏD APPÂTS BLEUS

- Depuis le 21 Décembre 2020, ce produit est devenu un produit phytopharmaceutique non utilisable (PPNU). Vous disposez d'un délai an à compter de cette date pour faire éliminer votre stock restant. Il doit être éliminé via une filière spécifique (ADIVALOR).
- L'utilisation du Super Caïd Appâts Bleus est désormais strictement interdite. En cas de traitement avéré sur une parcelle, vous pouvez encourir : une sanction sur les aides PAC (3% du montant des aides de l'année) et des suites judiciaires (jusqu'à 6 mois de prison et 150 000€ d'amende).
- La lutte chimique contre le campagnol reste possible en complément de la mise en œuvre d'autres méthodes issues de la boîte à outil ; il s'appuie sur les propriétés toxiques du phosphure de zinc ingéré.

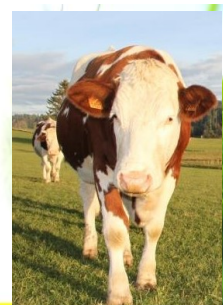
MESSAGE DE LA DRAAF-SRAL BOURGOGNE-FRANCHE COMTE

FUMIGATION DES TAUPES

- La déclaration de chantier doit être systématique ; elle devra être reçue par la DRAAF/SRAL 24 heures ouvrées avant le début des opérations sur un support écrit (courrier ou courriel : sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr). Sous réserve d'évolution du dispositif actuel de déclaration, doivent être précisés à minima dans le texte et sous réserve d'indiquer votre n° de téléphone portable : le nom du responsable de chantier, le lieu de la fumigation (commune) et la date d'intervention et non plus la période.
- L'utilisation de phosphure d'hydrogène contre la taupe, à partir de son générateur, ne peut être réalisée que par des opérateurs certifiés (Certiphyto + certificat PH₃/taupe) équipés et travaillant dans une structure agréée pour ce type d'opération. Cette fumigation dans ce cadre précis ne vise que la taupe et ne *peut pas être mise en œuvre contre d'autres espèces*.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 2 du 10/05/2021

Le **RESEAU D'OBSERVATEURS** est indissociable de la surveillance du territoire et permet de contribuer à l'amélioration de la connaissance des populations de campagnols et autres bioagresseurs.

Si vous souhaitez intégrer le réseau d'observateurs et faire remonter tout signalement de bioagresseurs des prairies, ou pour tout autre renseignement, veuillez contacter la FREDON Bourgogne Franche-Comté selon votre secteur géographique.

Site d'Ecole-Valentin :

Espace Valentin-Est - 12 rue de Franche-Comté - Bât E - 25480 ECOLE VALENTIN
Animatrice filière Prairie : Herminie PIERNAVIEJA
03 81 47 79 27 / 06 74 15 35 44 - hpiernavieja@fredonbfc.fr

Site de Beaune :

1 Rue Jean-Baptiste Gambut – 21200 BEAUNE
Correspondant Bourgogne : Valentin LAROCHE
03 80 25 95 40 / 07 80 01 14 25 – vlaroche@fredonbfc.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'Agriculture (CRA) Bourgogne Franche-Comté.

Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne Franche-Comté (Herminie PIERNAVIEJA, animatrice filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composé de la FREDON Bourgogne Franche-Comté et du SRAL.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Prairies sont les suivantes : FREDON Bourgogne Franche-Comté, FDC 25, FDC 39, CDA 39, JCE, 289 agriculteurs (25 + 39)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne-Franche-Comté. La CRA Bourgogne Franche-Comté se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

"Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de **l'Office français de la Biodiversité**".

Avec la participation financière de :

